

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2014

---

LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 2110)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL25

présenté par  
M. Pietrasanta, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

A la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots : « La décision », les mots : « L'interdiction de sortie du territoire ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.